

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-377 du 12 Novembre 1987

autorisant le Camarade Alexandre Kayossi  
GODONOU-DOSSOU à perdre la nationalité  
béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent
- VU la Loi N° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise et le décret N° 272/PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise et des instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- VU la requête en date du 27 Avril 1987 du Camarade Alexandre Kayossi GODONOU-DOSSOU, ensemble les pièces produites ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 4 Novembre 1987 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Alexandre Kayossi GODONOU-DOSSOU, né le 03 Janvier 1968 à Genève ( Suisse ) fils de Jean Adéwalé GODONOU-DOSSOU et de Andrée Amélie SCHUSTER, demeurant à Annemasse ( France ), est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

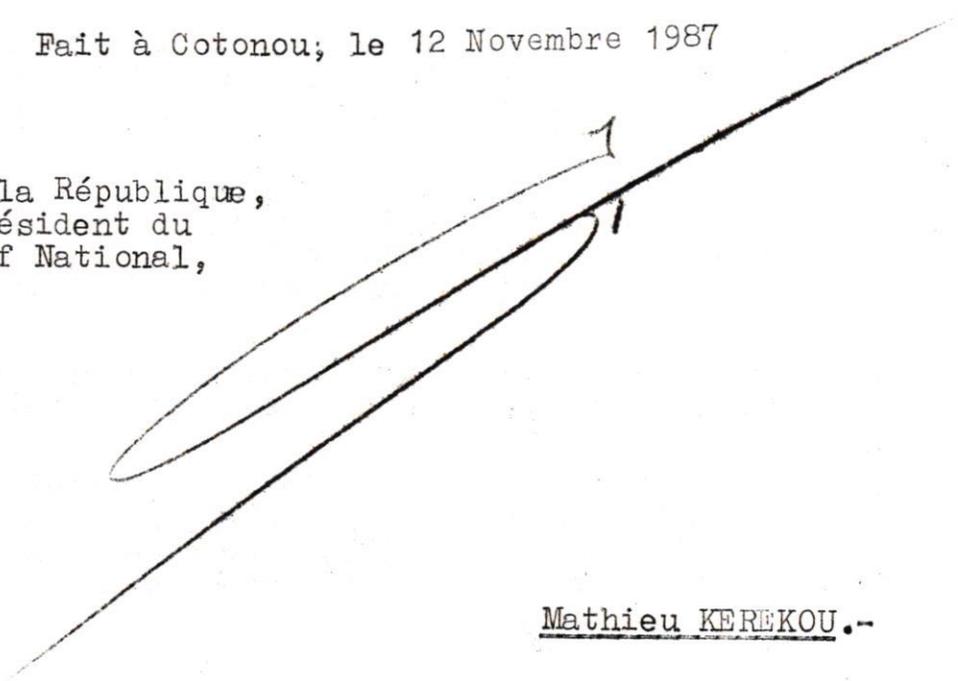
Article 2.- Ce décret prend effet à compter de la date de sa signature sans toutefois qu'il soit porté atteinte à la validité des actes passés par Alexandre Kayossi GODONOU-DOSSOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Novembre 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MJIEPSP-  
4 AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 SPD 1 DCCT 1 GCONB 1 IGE 3 DPE-DLC-BCP  
INSAE 2 DB-DCOF 3 DTCP-DI 2 BN-DAN 2 UNB FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1  
JORPB 1.-